

Zeitschrift:	Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber:	Revue de Théologie et de Philosophie
Band:	12 (1879)
Rubrik:	Fairs Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FAITS DIVERS

SOCIÉTÉ DE LA HAYE POUR LA DÉFENSE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE. PROGRAMME DE L'ANNÉE 1879.

Les directeurs avaient conclu l'année passée de décerner la médaille d'argent à l'auteur du mémoire sur *le Vieux catholicisme*, signalé par l'épigraphé de Act. V, 38, 39, au cas qu'il consentît à l'ouverture du bulletin. La condition fut acceptée et la médaille fut remise à M. Th. Förster, pasteur à Halle sur la Saale.

La session du 8 septembre et jours suivants 1879 a été consacrée à l'examen de quatre mémoires offrant *une exposition historique et critique du dogme ecclésiastique de l'innocence et de la chute*.

Le premier mémoire écrit en français (épigraphé : *Say what cause moved, etc., Milton*) fut immédiatement et unanimement désapprouvé. L'auteur avait, au grand étonnement des directeurs, pris le contresens de leurs termes ; au lieu de donner l'histoire du dogme, il avait traité le développement des protoplastes, d'abord suivant le dogme orthodoxe et puis, comme il s'exprime, au point de vue évangélique. Passant ensuite à Platon, à Paul, à Jean, à quelques Pères de l'église, il n'avait fourni que des données aussi insignifiantes que bizarrement disposées. L'ensemble était dépourvu de toute valeur scientifique et, si l'auteur faisait preuve de bonne volonté, il se montrait tout à fait incapable de saisir le problème dogmatique et d'en apprécier la solution ecclésiastique.

Il y avait plus de mérite dans un second mémoire en allemand avec l'épigraphé : *Die evangelische Predigt ist nicht minder, u. s. w. Hase.* L'auteur avait bien saisi la question et s'était appliqué surtout à l'étude de l'histoire du dogme, mais il n'avait pas réussi à faire un livre lisible. La première partie (biblique) et la seconde (historique) ne renfermaient guère autre chose que des aphorismes sur les idées des auteurs bibliques et des docteurs de l'église ; elles n'exposaient pas ces idées dans leurs rapports mutuels et n'offraient pas en conséquence une histoire du dogme. Les annotations étendues de la dernière partie ne rachetaient pas ce défaut. Malgré quelques bonnes réflexions, la critique du dogme, contenue dans la troisième partie, était insuffisante. Il était donc impossible de couronner l'auteur.

Le troisième mémoire, également en allemand, avait pour épigraphé la parole de Jésus : ἔσεσθε οὖν ὑμεῖς τέλειοι, Math. V, 48. Ni le travail, ni le talent ne manquaient à cette œuvre. L'auteur avait approfondi les idées des Pères, des scolastiques, des dogmaticiens et avait rendu

d'ordinaire leur acceptation du dogme avec fidélité, quelquefois même fort heureusement. Et pourtant déjà la partie historique ne répondait pas à l'intention de la société. Elle offrait plutôt une série de recherches détachées qu'une histoire du dogme. D'ailleurs on y cherchait en vain les idées des auteurs bibliques et celles des dogmatiens et des philosophes modernes. La partie critique était incomplète et manquait d'impartialité. Obéissant évidemment à la pression de l'intérêt dogmatique, l'auteur n'avait fait une attention assez sérieuse ni à l'exégèse des textes bibliques, ni aux considérations psychologiques et historiques, inséparables d'une juste appréciation du dogme. Les directeurs ne pouvaient donc pas décerner la médaille. Cependant, désirant donner à l'auteur une preuve du cas qu'ils ont fait d'une partie de son travail, ils lui offrent une somme de 150 florins en lui laissant à la fois la libre disposition de son manuscrit. S'il accepte cette décision, il n'a qu'à autoriser le secrétaire à ouvrir le bulletin qui contient son nom.

Le quatrième mémoire enfin, écrit aussi en allemand, avait pour épigraphe les mots de Pascal : *Il est dangereux de trop faire voir*, etc. Plusieurs détails prêtaient à la critique : la disposition, quoiqu'en général logique et claire, laissait par-ci par-là à désirer; les acheminements au dogme et son histoire, bien qu'heureusement conçus et développés, ne se trouvaient pas assez complets sur certains points ; l'exégèse de quelques textes ne pouvait obtenir l'approbation des juges; enfin la partie critique et positive du travail donnait matière à des doutes et à des questions. Tout cela n'empêchait pas cependant de reconnaître la haute valeur de ce travail. L'auteur avait répondu à la question. Si quelques-uns des directeurs ne pouvaient pas accepter ses vues, notamment sa conception du péché, tous s'accordaient à dire qu'il avait dûment apprécié le caractère moral et religieux du dogme et manifesté une vive sympathie pour le christianisme en général, pour la personne de Jésus en particulier. On conclut donc de décerner le prix à l'auteur, en se flattant qu'il serait disposé à dissiper certains scrupules, et à soumettre son travail, avant l'impression, à une sévère révision. En ouvrant le bulletin on trouva le nom de Rudolf Rüetschi, pasteur à Reutigen, canton de Berne.

Jusqu'ici la direction n'a pas encore obtenu de réponse aux deux autres questions proposées en 1877, l'une sur *la foi religieuse des peuples, visible dans la manière de traiter leurs morts*, l'autre sur *l'histoire comparative des religions*.

La société propose, pour être résolues avant le 15 décembre 1880,

les questions suivantes : I. Dans quelle mesure l'histoire comparative des religions, telle qu'on la cultive de nos jours, contribue-t-elle à la connaissance et à l'appréciation du christianisme ?

Question remise au concours : II. Un mémoire sur Alexandre Vinet, considéré comme moraliste et apologiste chrétien.

Question nouvelle : III. Une critique grammatico-historique de l'exégèse adoptée par les écrits confessionnels de l'église réformée des Pays-Bas, dans les passages bibliques allégués directement ou indirectement en faveur des différents dogmes.

Question nouvelle : IV. La société attend avant le 15 décembre 1879 des réponses aux questions proposées en 1878 sur *l'islamisme*, le *mariage* et le *serment*. Elle a reçu déjà deux mémoires sur *le mariage*, l'un en français avec une épigraphe du poète suédois Tegnér, l'autre en allemand avec une épigraphe du poète hollandais Beets.

Pour une réponse satisfaisante à une des questions ci-dessus mentionnées, la société fixe la somme de *quatre cents florins* (800 fr. environ), ou, au choix des auteurs, soit la médaille d'or de la valeur de 500 fr. avec 300 fr. en argent, soit la médaille d'argent avec 770 fr.

Les mémoires couronnés sont insérés aux œuvres de la société et publiés par elle.

Ce n'est qu'avec le consentement de l'auteur que les directeurs assignent une partie du prix. L'insertion aux œuvres de la société n'en est pas inséparable.

Les réponses doivent être écrites en hollandais, en latin, en français ou en allemand avec le caractère romain : le caractère allemand n'est pas admis au concours.

Les réponses mal écrites sont écartées.

La concision est une recommandation.

Les compétiteurs font accompagner leurs mémoires non signés, mais se terminant par une devise, d'un billet cacheté, portant extérieurement la même devise et mentionnant intérieurement leur nom et leur domicile. L'envoi se fait *franco* à M. le professeur Kuenen à Leide, secrétaire de la société.

Les mémoires couronnés ne pourront être ni réédités, ni traduits sans l'autorisation préalable des directeurs.

Les manuscrits non couronnés demeurent la propriété de la société, à moins qu'elle ne juge à propos de les céder aux auteurs, s'ils le désirent. Au reste, ceux-ci ont le droit de livrer leur travail à la presse.